

**Ordonnance Souveraine n° 7.901 du 23 janvier 2020 modifiant
l'Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007 portant
application de la loi n° 1.339 du 7 septembre 2007 relative aux fonds
communs de placement et aux fonds d'investissement, modifiée**

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	23 janvier 2020
Publication	Journal de Monaco du 31 janvier 2020 ^[1 p.3]
Thématique	Capital-investissement

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2020/01-23-7.901@2020.02.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.339 du 7 septembre 2007 relative aux fonds communs de placement et aux fonds d'investissement ;

Vu Notre Ordonnance n° 1.285 du 10 septembre 2007 portant application de la loi n° 1.339 du 7 septembre 2007 relative aux fonds communs de placement et aux fonds d'investissement, modifiée ;

Article 1er

Voir l'article 45 de l'ordonnance n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Article 2

Voir l'article 66 de l'ordonnance n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Article 3

Voir l'article 71 de l'ordonnance n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Article 4

Voir l'article 79 de l'ordonnance n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Article 5

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 31 janvier 2020

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2020/Journal-8471>